



LE RÉSEAU DES
COLLECTIVITÉS
POUR LA GESTION DES
DÉCHETS & DE L'EAU

Avec le soutien technique et financier de :



SÉCURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Retour d'expérience PGSSE Communauté de communes du Pays de Lure (70)

Février 2025

ascomade.org

Suivez
l'ASCOMADE  

SOMMAIRE

Carte de visite de la CC du Pays de Lure (CCPL)	3
Motivations de la CCPL	3
Réalisation de la démarche	4
Suivi du PGSSE	5
Les remarques de la CCPL	5
Contacts	6

Remerciements à Julien MICHAILLARD, responsable technique eau et ouvrages, Communauté de communes du Pays de Lure, pour la relecture et le temps consacré à l'élaboration de ce document.

Glossaire :

PGSSE : Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux

SDAEP : Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable

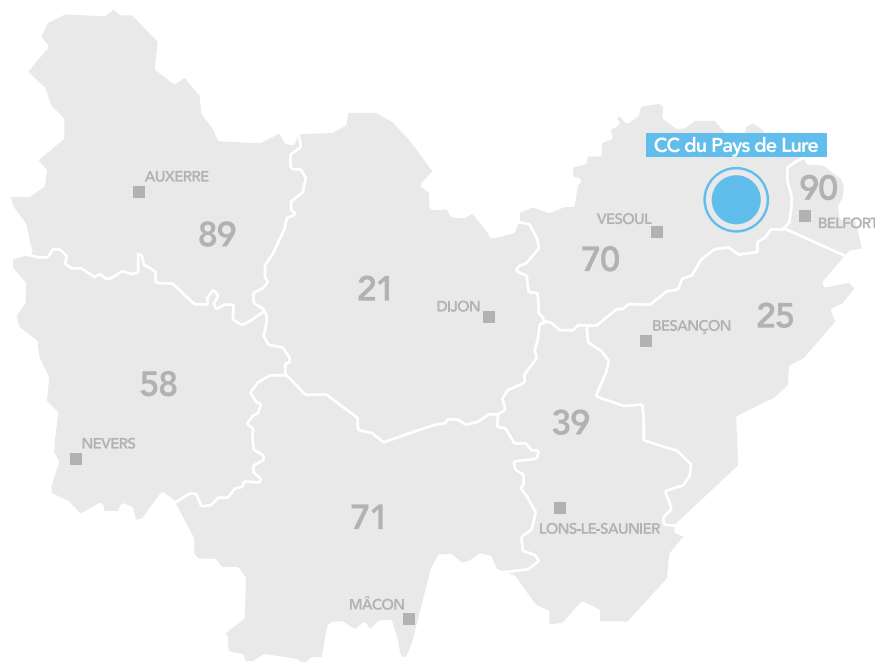
ARS : Agence Régionale de Santé

ASTEE : Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement

UDI : Unité de Distribution

CCPL : Communauté de communes du Pays de Lure

Carte de visite de la CC du Pays de Lure (CCPL)



Transfert & stockage

- ▶ 12 réservoirs
- ▶ 12 unités de traitement

PGSSE réalisé
en 2024

Production

- ▶ 23 communes,
20 000 habitants
12 300 abonnés
- ▶ Mode de gestion : **délégation totale depuis janvier 2024**
- ▶ Prise de compétence alimentation en eau potable : **1^{er} janvier 2019**
- ▶ 35 captages d'eau potable
- ▶ 11 stations de pompage

Réseau de distribution

- ▶ Linéaire de réseau : **299 km**
- ▶ Distribution quotidienne : **3 100 m³**
- ▶ Rendement moyen : **78 % (2023)**
- ▶ Nombre d'UDI : **10**

Motivations de la CCPL

Complémentarité avec le schéma directeur

Durant les premières discussions liées à l'élaboration du SDAEP, la CCPL a pris l'initiative de lancer également son PGSSE.

Le guide ASTEE a été utilisé par le bureau d'étude ARTELIA, qui l'a adapté au contexte local.

Particularités du territoire

Avant la prise de compétence en 2019, peu d'investissement dans le système eau potable a été fait. Plusieurs problèmes se posent : des ressources difficiles à protéger du fait de leur localisation ; un problème d'eaux agressives dans les canalisations lié au manque d'investissement ; un périmètre immédiat & rapproché contraignant pour les cultures alentours, des réseaux obsolètes.

Une Communauté de communes prévoyante

Les aides financières accordées par l'agence de l'eau et l'ARS (pour le PGSSE) ont été bienvenues, et ont permis la réalisation de ces démarches réglementaires.

Comme pour d'autres démarches (transfert de compétences par exemple), la CCPL s'est toujours mis en position de devancer les échéances réglementaires.

Le PGSSE reste chronophage, en cas de complémentarité, l'étude SDAEP sera plus longue et plus fastidieuse.

Réalisation de la démarche

L'équipe PGSSE

L'organisation du système de gestion est la suivante :

	Nom et fonction	Rôle
CCPL	Isabelle ARNOULD	Présidente
	Joël HACQUARD	VP eau et assainissement
	Régis HOUILLOIN	Dir. du pôle technique et environnement
	Romain JONNARD	Resp. du service eau et assainissement
	Julien MICHAILLARD	Resp. technique stations et ouvrages et réfèrent PGSSE
	Jonathan SCHARFF	Resp. technique réseaux
ARTELIA	Bureau d'études	Réalisation du PGSSE
VEOLIA	Vivien NAYENER	Manager du service local Nord Franche-Comté
	Romain GALMICHE	Responsable d'équipes usines
	Arnaud ROUSSEL	Responsable d'équipes réseaux
ARS DT 70	Annabel LAVILLE	Responsable cellule potable
AE RMC		Financier
CD 70	Timothé DARD	Chargé de mission SDAEP
DDT 70	Emmanuelle CLERC	Resp. cellule eau

Identification et cotation des risques

Tout au long des différents modules proposés par le guide ASTEE, des échanges fréquents entre les référents de la CCPL et le bureau d'étude ont été nécessaires. Les différentes réunions (COPIL, COTECH...) permettant également de tenir informer les autres acteurs. Le tableau de risque de l'ASTEE étant conséquent et général, un pré-tri des dangers a été réalisé avec ARTELIA afin d'éviter la perte de temps sur des risques ne se trouvant pas sur le territoire de la CCPL.

Les cotations de risque ont également fait l'objet d'adaptation et de remise en cause, au moindre doute ou à la suite des résultats d'autres études et retours de terrain. Cela a permis de mettre en évidence un risque inondation sur un ouvrage précis. Jusqu'ici il n'y avait pas eu de problèmes mais avec l'évolution climatique et l'imperméabilisation des sols quelques travaux de protection vont s'imposer dans le futur.

Programme d'actions

Le programme d'action qui est ressorti de tout ce travail est conséquent. Il en est ressorti un tableau par UDI priorisant sur chacune des installations les travaux à réaliser pour les 15 années à venir, complétant au passage le plan d'action issu du schéma directeur.



Le total des travaux s'élevant à un montant bien trop important pour la CCPL (qui est financièrement bien plus limité comparé à une métropole), **ce dernier sera impossible à assumer sans aides financières externes, notamment de l'agence de l'eau.** Une synthèse récapitulative des différents travaux a également été faite pour plus de clarté (plan d'investissement sur 15 ans)

Suivi du PGSSE

Cette étape n'était pas initialement prévu au début de la démarche, mais au vu des premiers résultats et l'augmentation constant du budget pour les années à venir, la question de l'efficacité des mesures futures s'est rapidement posée.

Le PGSSE étant une démarche qualité d'amélioration continue, la CCPL est en pleine réflexion sur les indicateurs de performances à suivre, et les différents outils de contrôles. Plusieurs pistes sont en cours : résumé d'actions annuelles, suivi des mesures de maîtrise, procédures à mettre en place, etc... en collaboration avec le délégataire.

ATOUS

- ✓ **Implication directe** avec le schéma directeur ;
- ✓ **Perception positive du PGSSE** par les élus ;
- ✓ **Implication de la CCPL** dans la démarche ;
- ✓ **Nombreux échanges entre les acteurs.**

DIFFICULTÉS

- ✗ **Démarche chronophage** ;
- ✗ **Tableaux finaux difficile à s'approprier** ;
- ✗ **Adaptation territoriale nécessaire** à partir des recommandations du guide ASTEE.

Les remarques de la CCPL

- ▶ Travail de 2 ans à **valoriser et faire rentrer dans les habitudes** de travail ;
- ▶ **Définir un groupe de pilotage et son « rythme de croisière »** est une des phases clés de la bonne réalisation de la démarche ;
- ▶ **S'il n'y a pas d'échanges entre les intervenants, la démarche peut prendre du retard** et sera encore plus difficile à s'approprier ;
- ▶ Le premier rendu est un document brut, qu'il faut **s'approprier et simplifier** pour pouvoir le présenter aux élus ;
- ▶ **Démarche bénéfique sur le long terme**, réduit les mauvaises pratiques ;
- ▶ Les fiches résumées doivent être **le reflet du travail de tous les services concernés** ;
- ▶ En résumé : **rendre pratique le PGSSE pour un accès à tous.**

Contacts

Julien MICHAILLARD

Communauté de communes
du Pays de Lure
Responsable technique stations et ouvrages
Service eau et assainissement
julien.michaillard@pays-de-lure.fr

Quentin BRANCATO

ASCOMADE
Chargé de mission Eau Potable
03 81 83 58 23
eaupotable3@ascomade.org

Retrouvez toutes les informations et les ressources
sur la page dédiée au PGSSE sur le site Internet de l'ASCOMADE.

ascomade.org